

PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

SEANCE DU 07 AVRIL 2023

Nombre de conseillers : en exercice : 11 présents : 11 votants : 11

L'an deux mil vingt-trois le sept Avril, le conseil municipal de FRESSELINES, dûment convoqué, s'est réuni **en session ordinaire** à la mairie de FRESSELINES, sous la présidence de Mr Jean-Louis LAVERDANT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 29 Mars 2023

Présents : Mr LAVERDANT Jean-Louis, Mr DUGENEST Jean-Claude, Mme COLAS Chantal, Mr ABIAN Vincent, Mr PENOT Dominique, Mr CZAPNIK Marc, Mr CHAMBELLANT Nicolas, Mr TALABAZA Christian, Mr CHEVALLIER Bruno, Mr PINET Franck, Mr AUZANNE Didier

Absents excusés :

Procurations :

A été élu secrétaire de séance : Mr TALABAZA Christian

ORDRE DU JOUR

- ❖ Désignation du secrétaire de séance
- ❖ Approbation du PV du 29 mars 2029
- ❖ Vote du compte de gestion
- ❖ Vote du compte administratif
- ❖ Affectation des résultats
- ❖ Vote des taux
- ❖ Vote du budget 2023
- ❖ Bail Boulangerie
- ❖ Questions diverses

1 - Approbation du compte de gestion 2022 :

Le compte de gestion 2022 dressé par le receveur municipal dont les écritures sont conformes au compte administratif est approuvé à l'unanimité.

2 - Vote du compte administratif 2022 :

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DUGENEST

- délibérant sur le compte administratif de l'exercice dressé et présenté par le maire,
- après s'être fait présenter le budget primitif, supplémentaire et autres décisions modificatives de l'exercice considéré,
- adopte à l'unanimité le compte administratif faisant ressortir les résultats suivants :
 - solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement 002 : 317 788,32 €
 - solde d'exécution cumulé de la section d'investissement 001 : 139 987,20 €

3 – Affectation de résultat :

Pour mémoire :

Excédent de fonctionnement au 31.12.2021	318 676.00
Excédent d'investissement au 31.12.2021	131 142.07

Résultat d'investissement au 21.12.2022

Solde d'exécution cumulé de la section d'investissement	158 101.05
---	------------

Reste à réaliser au 31.12.2022

Dépenses d'Investissement	39 929.05
Recettes d'Investissement	21 815.20
Total	- 18 113.85

Besoin de financement de la section d'Investissement au 21.12.2022 :

Rappel du solde d'exécution cumulé	158 101.05
Rappel du solde des restes à réaliser	- 18 113.85
Total à affecter 001	139 987.20
Besoin de financement Total	0.00

Résultat de fonctionnement :

Solde d'exécution de l'exercice	- 887.68
Solde d'exécution Cumule au 21.12.21	318 676.00
Total à affecter 002	317 788.32

Monsieur le Maire propose que l'excédent de fonctionnement constaté au 21.12.2022 soit 317 788.32 € soit maintenu en section de fonctionnement. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4 - Adoption des taux d'imposition de 2023 : taxe d'habitation, taxes foncières bâti et non bâti

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de :

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies*, 1639 A et 1530 *bis* du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** de fixer les taux Communaux pour l'année 2023 sans augmentation comme suit :

taxe d'habitation	8.18
taxe foncière sur les propriétés bâties	36.16
taxe foncière sur les propriétés non bâties	63.90

5 – Vote du Budget Primitif 2023 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312-1 relatif à l'adoption du budget communal,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 07 Avril 2023 portant approbation du compte administratif se rattachant à l'exercice budgétaire 2022,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 07 Avril 2023 portant approbation du compte de gestion se rattachant à l'exercice budgétaire 2022,

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil municipal les documents détaillés de présentation du budget primitif pour l'exercice 2023 et justifie ses propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

VOTE le budget primitif de l'exercice 2023 ainsi présenté qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Fonctionnement	952 885,32
Investissement	258 309,14

6 – Location d'un immeuble communal à usage de commerce pour la boulangerie :

Monsieur le Maire présente le projet de bail précaire concernant la location de la Boulangerie, situé au 2 Bis Allée Fernand Maillaud.

Il précise que les locaux seront loués à compter de la signature du Bail.

Le montant des loyers mensuels tel que fixé dans le bail est de 350. 00 € HT (420.00 € TTC) payable d'avance.

Il précise, à titre d'aide à l'installation, que les loyers ne seront exigibles que trois mois après la signature du Bail.

7 – Devis menuiserie pour la pose de portes pour la cantine :

Monsieur. le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de remplacer des portes à la cantine :

Deux devis ont été demandé.

Fournisseur	Montant H. T	Montant T.T.C
JOUHANNET Jean-Michel	1 656,20 €	1 987,44 €
NAUDON MATHE	2 359,47 €	2 831,36 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis :

Fournisseur	Montant H. T	Montant T.T.C
JOUHANNET Jean-Michel	1 656,20 €	1 987,44 €

et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le devis.

Questions diverses :

Monsieur Franck PINET demande l'entretien des chemins de Lauzine et de l'Etang de l'Age. Il demande aussi à ce que les WC publics soient propres.

Monsieur Didier AUZANNE : Une réunion de la commission communication sera prévue pour faire le bilan du demi mandat avec tous les conseillers ainsi que les trois membres extérieurs au conseil municipal et le SIAEP.

Le bulletin municipal sera distribué fin de semaine 15.

La DRAC a accordé une subvention pour la Chapelle des Forges (25 % du coût de l'étude préliminaire).

Dimanche 23 Avril 2023 vers 09 h 30, une opération nettoyage est prévue sur la Commune avec la participation de France Bleu Creuse.

Un nouveau parcours TERRA AVENTURA a été créé.

Madame Chantal COLAS : L'assurance AXA demande s'il est possible d'organiser réunion publique pour la complémentaire santé.

Le Conseil Municipal propose d'inviter le Président d'EVOLIS, Mr ROUGEOT, à une réunion concernant l'assainissement.

La séance est levée à 22 h 20.

Le Maire
Jean-Louis LAVERDANT.

DELIBERATION N° 2023-011D DU 07 AVRIL 2023 - Adoption des taux d'imposition de 2023

DELIBERATION N° 2023-012D DU 07 AVRIL 2023 - Vote du budget primitif 2023

DELIBERATION N°2023-013D DU 07 AVRIL 2023 - Location d'un immeuble communal à usage de commerce pour la Boulangerie

DELIBERATION N° 2023-014D DU 07 AVRIL 2023 - Devis Menuiserie pour la pose de portes pour la cantine

NOM Prénom	Signature
LAVERDANT Jean-Louis	
DUGENEST Jean-Claude	
ABIAN Vincent	
COLAS Chantal	
PENOT Dominique	
CHAMBELLANT Nicolas	
CHEVALLIER Bruno	
CZAPNIK Marc	
PINET Franck	
TABALAZA Christian	
AUZANNE Didier	